



COMITE SYNDICAL du 15 septembre 2009

Extrait du registre des délibérations

Le 15 septembre Deux mille neuf, à dix heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. BLAGNAC CONSTELLATION, convoqué le 7 septembre, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Cornebarrieu sous la Présidence de Monsieur Bernard KELLER, Président.

Délégués titulaires présents :

Messieurs Claude BENOIT, Christian BERGON, Elain CANEZIN, Daniel DEL COL, Madame Annette DUPRÉ, Messieurs Gilles de FALETANS, Jean-Louis GATÉ, Michel INDELICATO, Bernard KELLER, Gilles LAGARDÈRE, Guy LOZANO, Madame MAUREL, Messieurs Pascal RODRIGUES, Francis SANCHEZ, Pierre VIVANT

Délégués titulaires représentés :

Monsieur Bernard LOUMAGNE par Monsieur Jean-Claude DUBOS

Délégués titulaires ayant donné procuration :

Monsieur Edmond DESCLAUX à Monsieur LAGARDERE

Délégués titulaires excusés :

Monsieur Joseph CARLES
Monsieur Maurice BIDOUILH

Secrétaire de Séance : Monsieur de FALETANS

Nombre de Membres en Exercice : 19

Présents : 16

Votants : 17

DEPOSE EN PREFECTURE LE :

CERTIFIE EXECUTOIRE LE :



DELIBERATION N° 2009.03-AG03

ADMINISTRATION GENERALE
DELIBERATION RENDANT COMPTE DES DECISIONS

Monsieur le Président rend compte des décisions prises :

- de contracter avec la société AXIMA Maintenance, située 5 rue Paul Rocaché, BP 1061 à Toulouse (31035), un contrat jusqu'au 31 Juillet 2010, pour la maintenance des équipements techniques du gymnase Germaine Tillion pour un montant de 2700 €HT pour l'année 2009,
- de contracter avec la société QUALICONSULT Exploitation, 1 rue de la Paderne, à Tournefeuille (31170), un contrat, à compter du 1^{er} août 2009 et pour une durée de 3 ans, pour la vérification des installations techniques des gymnases Germaine Tillion et Saint-Exupéry. Cette prestation s'élève pour le SIVOM Blagnac Constellation à 5112.32 € TTC pour l'année 2009,
- de contracter avec la société ATC, 245, route de Moundas à Lamasquère (31600) un contrat, à compter du 1^{er} septembre 2009 et pour une durée d'un an, pour la maintenance de la climatisation des bureaux de Blagnac Constellation pour un montant de 440,00 € HT.
- de contracter avec la société PUECH, ZA Louis BREGUET à Cornebarrieu (31700), un contrat, à compter du 1^{er} septembre 2009 et pour une durée de trois ans, pour la vérification annuelle des extincteurs de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Aussonne. Cette prestation s'élève pour le SIVOM Blagnac Constellation à 183,75 € HT.

Cette délibération n'est pas soumise au vote.

Le Président,

Bernard KELLER